



Jusqu'au 30 avril 2015

Label LiR 2016-2018 : envoyez votre demande !

Un label pour reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatifs des libraires indépendants. Envoyez votre demande jusqu'au 30 avril 2015.

Les labels « librairie indépendante de référence » et « Librairie de référence » sont délivrés par la ministre de la culture et de la communication, sur le rapport du président du Centre national du livre.

Ces labels offrent la possibilité :

- de valoriser auprès de la clientèle et des partenaires institutionnels ou privés de la librairie, la qualité de l'accueil, des services et de l'assortiment ;
- de bénéficier pour les librairies - répondant aux conditions de l'article du code général des impôts - d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), pour l'établissement labellisé, sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.
- de bénéficier de la part de certains fournisseurs (Hachette, Interforum, Le Seuil-Volumen...) de conditions commerciales plus favorables (remise minimale, raccourcissement des délais de crédit retour...);
- de solliciter pour cet établissement, une subvention dans le cadre du dispositif d'aide du CNL pour la mise en valeur des fonds en librairie (aide VAL), dont plus de 300 librairies ont bénéficié depuis 2008.

Jusqu'au 30 avril 2015, retournez [le formulaire label LiR](#)

[Plus d'informations sur le site du CNL](#)

